

Flash Info

Rougemont, Montferney, Chazelot, Morchamps.

Avril
2024

**Mairie de
Rougemont**

Ouverte :
du lundi au
samedi
de 9 h à 12 h

Mardi et jeudi
de 16 h à 17 h
(hors vacances
scolaires)

**Permanence
du Maire :**
chaque samedi
de 10 h à 12 h

**Secrétariat
et
comptabilité**
03 81 86 90 06

Adresse mail :
mairierougemont
@wanadoo.fr

Site internet :
rougemont-
doubz.fr



Imprimé par nos soins
Ne pas jeter
sur la voie publique



Quand le Printemps arrive

Madame, Monsieur,

Quand le printemps arrive c'est aussi le retour de la tonde des pelouses et des petits travaux extérieurs. Vous le savez comme moi, il y a des horaires à respecter et, c'est bien connu, le respect permet de préserver les bonnes relations de voisinage. Je fais une nouvelle fois appel à la citoyenneté de chacun et vous remercie par avance.

Le maire, Thierry Salvi

Nuisances sonores :

Un arrêté préfectoral de 2005 porte réglementation des bruits de voisinage. Il stipule que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

L'arrêté communal 25/2023 définit les horaires pour limiter les nuisances sonores occasionnées par les appareils à moteur thermique ou électrique (tondeuses, tronçonneuses, souffleurs, perceuses, nettoyeurs à haute pression, raboteuses, dégauchisseuses, cloueuses etc.).

Horaires d'utilisation des appareils à moteur thermique ou électrique :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h00
Le samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Attention : Sont soumis aux mêmes horaires les travaux de bricolage qui occasionnent du bruit gênant comme, par exemple, frapper en continu avec un marteau.

D'autres nuisances sonores liées aux activités quotidiennes extérieures (musique, aboiements de chiens, dîners tardifs, motos, etc) font également l'objet d'une réglementation et, dans le cas de troubles constatés, le ou les auteurs sont passibles de sanctions (amendes forfaitaires notamment).

Concernant les travaux réalisés par les professionnels, ils sont autorisés de 7h à 12h30 et de 13h30 à 20h y compris le samedi. Interdits le dimanche et les jours fériés.

Avant tout, la sagesse de chacun doit permettre d'assurer le respect des uns et des autres et de préserver ainsi le bien-vivre ensemble.

Brûlage des déchets verts :

C'est interdit !

Un foyer sur dix brûle aujourd'hui encore ses tontes de pelouse ou tailles de haies au fond du jardin alors que c'est dangereux pour la santé et interdit par la loi depuis 2011. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

De nombreuses solutions existent : Les déchets verts peuvent être déposés en déchetterie. De plus, avec des techniques comme le paillage ou encore le mulching, les déchets verts peuvent aussi faire l'objet d'un compostage individuel.

Pour info : Vigilance quant à la pollution de l'air car le brûlage des déchets verts est source d'émissions importantes de substances polluantes et de particules fines. A titre d'exemple, mettre le feu à 50 kg de déchets verts émet autant de poussières que 18 000 km parcourus avec une voiture essence récente et autant de particules fines qu'une chaudière au fuel performante, fonctionnant pendant un mois. La combustion de biomasse peut représenter, selon la saison, une source prépondérante dans les niveaux de pollution, le réseau de surveillance de la qualité de l'air (Airaq) procède régulièrement à des tests.

Mercredi 03 avril

Nettoyage des rues

Comme chaque année, nous avons effectué le nettoyage de toutes les rues de notre commune et des communes associées.



Le procédé n'a pas changé.

1 Le désherbage : Action localisée principalement sur les trottoirs, les caniveaux et aires de stationnement. Nous précisons une nouvelle fois que l'usage restrictif, voire l'interdiction, des produits phytosanitaires nous obligent à adapter les pratiques et le matériel utilisé. Dans ce cadre, la commune a fait appel à une entreprise équipée d'une brosse mécanique agencée sur un motoculteur.

2 Le balayage : Avec l'aide des employés municipaux, une aspiratrice a assuré le ramassage des résidus.



A la Maison Associative et Culturelle



CINÉMA

Adulte :5€ Enfant :4€20

Samedi 13 avril 2024



ROUGEMONT (25)

GRATUIT

CONCERT

Organisé par
le Comité de fêtes de Rougemont

SAMEDI 20 AVRIL

SALLE DES FÊTES
à partir de 20h

DEBRIEFING

**THE POP
SPIRIT BAND**

**BUVETTE
PETITE RESTAURATION**

NETTOYAGE NATURE #1

ROUGEMONT

Rejoignez nous pour un grand nettoyage nature !
Le bien-être passe aussi par le respect de la nature

SAMEDI 20 AVRIL à partir de 10h

Départ du parc de jeux à 10h ou 13h30 pour les plus organisés et un pic-nic (non fournis) au même endroit si vous le cœur vous en dit.

Si vous arrivez en cours de route pas de panique j'ai des solutions appelez le 06.95.04.11.99

En famille entre amis, avec vos enfants ou même seul.
Rejoignez nous pour un grand nettoyage nature !

Aucune subvention, ni financement on fera donc avec les moyens du bord comme on dit.

Cette action est l'initiative de
« Par-delà nos maux - soin énergétique »

Nous vous conseillons vous d'apporter :

- vieux sac cabas pour collecter les déchets
- gants de cuisine/bricolage pour éviter de vous blesser etc
- un gilet jaune pour la visibilité